

SAC-891109

UNIVERSITÉ DE MONCTON

105<sup>e</sup> réunion du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 9 novembre 1989

9 h Salon du Chancelier

Centre universitaire de Moncton

**PRÉSENTS**

Louis-Philippe Blanchard,  
président  
Fernand Arseneault  
Anne-Marie Arseneault  
Lorraine Y. Bourque  
Armand Caron  
Julien Chiasson  
Wilkie Darismé  
Léandre Desjardins  
Jeannette Doucet  
Marcel Duguay  
Yvon Fontaine  
Georges François  
Rémi Guitard  
Christophe Jankowski  
Jean Ladouceur  
Caroline Lanteigne  
Denis Laroche  
Roland G. LeBel  
Léonard J. LeBlanc  
Albert Lévesque  
Colette Martin

**PRÉSENTS**

Guy Martin  
Serge Morin  
Carmen Paulin  
Ronald Pettigrew  
Marielle Préfontaine  
Simone Rainville  
Arsène Richard  
Orner Robichaud  
Rodolphe Savoie  
Narendra Srivastava  
Léo Thériault  
Vance Toner  
Francis Weil  
George Wybouw  
Margarita Yuste  
Pierre Zundel  
Paul-Émile Benoit, invité  
Louis Malenfant, invité  
Viateur Viel, invité  
Gilles Long, secrétaire

**EXCUSÉS:** Samuel Arseneault, Gérald Boudreau, Mona Chamberlain, Médard Collette,  
Kathleen McGraw, Jean-Guy Rioux et Émilien Vermette

**ABSENT:** Denis Laroche

**TABLE DES MATIÈRES**

1.	OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT .....	3
2.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION .....	3
3.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE .....	3
4.	CORRESPONDANCE .....	3
5.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR .....	3
6.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-890831 .....	4

7.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL .....	4
7.1	(7.3) Rôle du Sénat - rapport d'étape .....	4
7.2	(7.4) Doctorat en études françaises .....	4
7.3	(10) Réception du procès-verbal CCJ-890818 .....	4
7.4	(17.1) Création du Centre de recherche en conversion d'énergie ..	4
7.5	(17.2) Comité conjoint MESF - U de M .....	5
7.6	(17.3) Nouvelle procédure d'admission .....	5
7.7	(13) Orientation future de l'Université .....	5
8.	RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES .....	6
8.1	Exigence de mathématique 122 pour les programmes d'administration .....	6
8.2	Modifications mineures au programme de BEd élémentaire .....	6
9.	PRINCIPES DE LA POLITIQUE DE LA R-D-C À L'UNIVERSITÉ DE MONCTON.....	7
10.	RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-891026 .....	8
10.1	Procédure de planification .....	8
11.	DEUXIÈME RAPPORT DE L'ENQUÊTE AUPRÈS DES PERSONNES DIPLÔMÉES ET DES FINISSANTS ET FINISSANTES .....	9
12.	NOMINATIONS .....	9
12.1	Comité d'attestation d'études .....	9
12.2	Comité des programmes .....	9
12.3	Conseil de l'éducation permanente .....	10
13.	STATISTIQUES: INSCRIPTIONS 1989-90 .....	10
14.	AFFAIRES NOUVELLES .....	10
15.	PROCHAINE RÉUNION .....	10
16.	CLÔTURE .....	10
	ANNEXES .....	11
	ANNEXE A: Rapport des inscriptions en retard à la session d'automne 1989 .....	12
	ANNEXE B: Rapport du Comité des programmes .....	13
	ANNEXE C: Principes de la politique de la R-D-C à l'Université de Moncton .....	18
	ANNEXE D: Procès-verbal CCJ-891026 .....	34
	ANNEXE E: Deuxième rapport de l'enquête auprès des personnes diplômées et des finissants et finissantes .....	40
	ANNEXE F: Statistiques: inscriptions 1989-90 .....	75

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT**

M. le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 9 h 5. Les personnes suivantes se sont excusées: Samuel Arseneault, Gérald Boudreau, Mona Chamberlain, Médard Collette, Kathleen McGraw, Jean-Guy Rioux et Émilien Vermette. Il souhaite la bienvenue aux nouveaux membres: Léo Thériault et Pierre Zundel, professeurs au CUSLM.

**2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION**

M. le Secrétaire donne lecture de l'avis de convocation.

**3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE**

D'après le Secrétaire, tout est conforme.

**4. CORRESPONDANCE**

4.1 Lettre de René Didier (1989 11 02) relative au programme de maîtrise en administration publique. Comme chaque membre a reçu cette lettre, et avec l'assentiment de l'assemblée, Monsieur le Secrétaire n'en fait pas lecture.

4.2 Accusé de réception à la précédente par le Recteur (1989 11 02). Monsieur le Président explique que la lettre de Monsieur Didier a été amenée et qu'elle a été référée au VRER pour qu'il y donne suite.

4.3 Lettre de Tran Quang Ba (1989 11 03) relative à la maîtrise en administration publique. Monsieur le Président informe les membres qu'il a reçu cette lettre le 7 novembre. Le BDS en a pris connaissance; celle-ci sera envoyée au «Comité ad hoc sur les questions relatives aux programmes d'administration publique» pour avoir <sup>s</sup> avis. Suite sera donnée à la prochaine réunion du Sénat, si c'est possible.

4.4 Lettre de Norman Roy (1989 11 06) relative à la maîtrise en administration publique. Le BDS a recommandé d'envoyer cette lettre au VRER pour consultation et rapport.

**5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Ajouts à la rubrique «Affaires découlant du procès-verbal»:

7.7 (13) Orientation future de l'Université

Ajouts à la rubrique 10

10.1 Procédure de planification

Enlever: la rubrique 13 est rayée parce que le rapport n'est pas prêt.

**R: 01-SAC-891109**

Il est proposé par Fernand Arseneault et appuyé par Colette Martin

"Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié."

Vote

unanime

ADOPTÉ.

**6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-890831**

R: 02-SAC-891109

Il est proposé par Armand Caron et appuyé par Guy Martin

"Que le procès-verbal SAC-890831 soit adopté."

Vote unanime ADOPTÉ.

**7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

## 7.1 (7.3) Rôle du Sénat - rapport d'étape

Monsieur le Président précise qu'un rapport écrit sera présenté à la réunion de mars. Concernant les mécanismes de fonctionnement, nous les avons déjà vus et la procédure a été assouplie; nous utilisons davantage le comité plénier. Une question qui semble inquiéter, c'est la question de planification à long terme. Le travail du Sénat est préparé par des comités du Sénat. Il se peut que le Sénat veuille se réunir plus souvent que quatre fois par année. Pour ce qui est du vote électronique, le Secrétaire général a fait des démarches et on devrait avoir quelque chose plus tard. A la rubrique 10, on discutera de la planification à long terme.

## 7.2 (7.4) Doctorat en études françaises

Le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que la CESPM a approuvé le doctorat avec les deux conditions suivantes:

- Avoir une période de résidence de quatre sessions;
- Faire faire une évaluation du programme, après 5 ans, par des consultants externes.

## 7.3 (10) Réception du procès-verbal CCJ-890818

Monsieur le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche précise que le Sénat avait refusé de recevoir le procès-verbal du Comité conjoint de la planification (CCJ-890818). La question a été apportée au BDS. Au niveau de la CESPM, il y a des changements importants dans le domaine de la planification; la CESPM prévoyait utiliser une procédure plus élaborée, mais cette nouvelle procédure n'a été utilisée qu'en Nouvelle-Écosse. Compte tenu de la décision du Sénat de ne pas recevoir le rapport, le BDS a décidé que la liste des programmes présentés ne serait pas envoyée à la CESPM. Ce même rapport a été acheminé au Conseil des gouverneurs qui l'a reçu. Donc la liste des projets en dépenses capitales a été acheminée à la CESPM. Il était très important d'envoyer cette liste à la CESPM. On pourra en discuter davantage au point 10.

## 7.4 (17.1) Création du Centre de recherche en conversion d'énergie

La proposition a été acheminée au Conseil des gouverneurs qui a donné son approbation. On est en train de monter ledit centre. On a reçu deux importantes subventions. Tout va bien à ce chapitre.

7.5 (17.2) Comité conjoint MESF - U de M

Le travail du Comité a débuté au début d'août; il se réunit deux à trois jours par semaine. Le travail continue. Le rapport sortira d'ici à deux semaines.

Il faut que l'acheminement soit conforme à la compétence du Sénat de ne pas l'envoyer au Conseil avant que le Sénat en soit saisi.

7.6 (17.3) Nouvelle procédure d'admission (Voir l'annexe A)

Viateur Viel explique. Il est d'avis que le titre ne concorde pas avec le document expédié. On devrait plutôt parler de «Nouvelle procédure pour les inscriptions en retard». Il précise que pour le deuxième cycle le nouveau règlement ne s'appliquait pas. L'application de ce règlement est difficile pour certains cas, car il est très rigide.

Selon le Président du Comité, le Comité d'appel a entendu 8 cas refusés au préalable par le VRER; cinq ont été autorisés à s'inscrire à temps complet.

Le Comité d'appel a l'intention de faire certains commentaires relatifs au nouveau règlement. Dans l'ensemble, ledit règlement a eu des effets très probants. Le BDS a demandé que le rapport lui soit soumis.

Un membre se demande si la fermeté va rendre la situation plus facile? Et les deux centres du Nord?

Au CUSLM, un étudiant étranger s'est présenté en retard. Le fait d'avancer la date de réadmission a aidé.

Quant au CUS, l'on trouve que le problème est l'arrivée tardive des étudiants étrangers. Pour faciliter leur adaptation, il faudrait les faire venir plus tôt.

7.7 (13) Orientation future de l'Université

Le Secrétaire général informe les membres que les commentaires recueillis en Comité plénier ont été transmis aux membres du Comité consultatif de sélection du recteur et ils seront expédiés aux candidats retenus. Le 29 novembre prochain le Comité doit établir la liste des candidatures retenues pour interview. Ces personnes recevront ensuite les commentaires du Comité plénier. A sa prochaine réunion, le Comité compte préciser, dans le détail, comment vont se faire les consultations.

**R: 03-SAC-891109**

Il est proposé par Arsène Richard et appuyé par Georges Wybouw

"Lorsque la liste des candidatures retenues sera prête, que les membres du Sénat puissent rencontrer les candidats retenus à la prochaine réunion du Sénat."



Que le cours ED 3160 Aspects administratifs et professionnels, passe de la 3<sup>e</sup> année à la 2<sup>e</sup> année."

Vote unanime ADOPTÉ.

Concernant le fonctionnement du Comité des programmes, quand les applications du document de la formation générale prendront-elles effet?

La décision prise par le Sénat sur la formation générale laisse planer de nombreuses questions, selon le VRER.

PAUSE 10 h 35

REPRISE 10 h 55

### 9. PRINCIPES DE LA POLITIQUE DE LA R-D-C À L'UNIVERSITÉ DE MONCTON

(Voir l'annexe C)

Président: Au BDS on a pensé que l'assemblée pourrait aller en Comité plénier pendant environ 45 minutes.

#### R: 07-SAC-891109

Il est proposé par Serge Morin et appuyé par Yvon Fontaine

"Que le Sénat siège en Comité plénier pendant une période de 30 à 45 minutes."

Vote unanime ADOPTÉ.

Monsieur Louis-Philippe Blanchard agira comme président du Comité plénier. Il est 11 h

#### R: 08-SAC-891109

Il est proposé par Arsène Richard et appuyé par Pierre Zundel

"Que le Sénat revienne en assemblée régulière."

Vote unanime ADOPTÉ.

Il est 12 h 12.

#### R: 09-SAC-891109

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Narendra Srivastava

"Que le document (rubrique 9) de la FÉSR soit reçu, que la FESR soit encouragée à s'inspirer des commentaires et suggestions des membres du Sénat pour élaborer davantage sur les questions de fonds qui sont soulevées en recherche/développement/création et que /e(les) document(s) préparés servent à alimenter des débats sur des principes ou des questions de fonds lors des prochaines réunions du Sénat."

Vote Pour 19 Contre 5 ADOPTÉ.

Christophe Jankowski demande que les intervenants d'aujourd'hui lui adressent leurs commentaires sous forme abrégée et écrite.

DÉJEUNER 12 h 25  
RETOUR 14 h

#### 10. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-891026

(Voir l'annexe D)

##### R: 10-SAC-891109

Il est proposé par Lorraine Y. Bourque et appuyé par Anne-Marie Arseneault

"Que le procès-verbal CCJ-891026 soit reçu."

Vote unanime ADOPTÉ.

En ce qui a trait à la rubrique 3.1, Réunion conjointe SAC-CGV, Léandre Desjardins informe qu'un petit comité formé de deux sénateurs et de deux gouverneurs est à planifier cette réunion conjointe SAC-CGV. Elle aura lieu le 8 décembre et durera environ quatre heures. Madame Paule Leduc a accepté d'être conférencière. Il remercie Lorraine Y. Bourque, Dollard LeBlanc et Léone Boudreau-Nelson, membres du comité d'organisation.

##### 10.1 Procédure de planification

Léonard J. LeBlanc suggère que les membres du comité puissent entendre les membres du Sénat.

##### R: 11-SAC-891109

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Colette Martin

"Que le Sénat siège en Comité plénier pendant une période de 30 minutes."

Vote unanime ADOPTÉ.

Il est 14 h 10.

Louis-Philippe Blanchard préside le Comité plénier.

##### R: 12-SAC-891109

Il est proposé par Serge Morin et appuyé par Léandre Desjardins

"Que le Sénat revienne en assemblée régulière."

Vote unanime ADOPTÉ.

Il est 15h15.

PAUSE 15 h 15  
REPRISE 15 h 35

**11. DEUXIÈME RAPPORT DE L'ENQUÊTE AUPRÈS DES PERSONNES DIPLÔMÉES ET DES FINISSANTS ET FINISSANTES**  
(Voir l'annexe E)

Marielle Préfontaine explique le rapport et souligne deux corrections à apporter au document. À la page 4, premier paragraphe sous la rubrique 2, il faut lire: Les diplômé-e-s représentent 58 pour cent de l'ensemble des répondants et répondantes tandis que les finissants et finissantes représentent 71 pour cent. À la page 11, les groupes de satisfaction devraient se lire dans l'ordre suivant: F. satisf. Satisf. moy. G. satisf..

Madame Préfontaine répond aux questions relatives à la méthodologie, que certains questionnent. Sa recherche révèlent, entre autres, que les répondants et répondantes trouvent:

- qu'il y a trop de cours obligatoires et pas assez de cours au choix;
- que leur habileté en langue anglaise est insuffisante.

Si une telle étude devait se poursuivre, il faudrait faire une évaluation des services de la bibliothèque comme dans le premier rapport.

**R: 13-SAC-891109**

Il est proposé par Albert Lévesque et appuyé par Pierre Zundel

"Que le rapport de l'enquête auprès des personnes diplômées et des finissants et finissantes soit reçu."

Vote unanime ADOPTÉ.

**12. NOMINATIONS**

12.1 Comité d'attestation d'études

Il s'agit de nommer un étudiant ou une étudiante, membre du Sénat.

**R: 14-SAC-891109**

Il est proposé par Guy Martin et appuyé par Carmen Paulin

"Que le BDS ait le mandat de trouver un étudiant ou une étudiante pour faire partie du Comité d'attestation d'études."

Vote unanime ADOPTÉ.

12.2 Comité des programmes

Il s'agit de nommer un membre provenant du CUM.

Léonard J. LeBlanc explique que cette question a été discuté au BDS. Il y a deux possibilités: celle de procéder comme la dernière fois avec une période de mise en candidature. L'autre possibilité: le Bureau de direction du Sénat a approché les candidats de la dernière ronde de nominations. Trois d'entre eux accepteraient de siéger.

